N° 2797. — Xme ANNÉE. 5 cts. Le Numéro 5 cts. Vendredi 24 Janvier 1890.

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux : 2, rue du Marché 2.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES

Imp. COURVOISIER, rue du Marché 2

La Chaux-de-Fonds

et rue du Collège 309, Locle.

GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Du 15 Oct. 1889

Arrivées	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle	5 32	7 42	9 21	11 57	1 37	3 47	5 57	8 07	11 —
Morteau .	—	—	9 21	—	—	3 47	—	8 07	11 —
Besançon	—	—	9 21	—	—	3 47	—	—	11 —
Les Ponts	—	8 25	—	—	1 27	4 49	—	9 17	—
Neuchâtel	—	*7 41	9 29	—	1 19	—	5 53	9 37	—
Genève ..	—	—	9 29	—	1 19	—	5 53	9 37	—
Bienne ..	—	8 32	11 15	12 10	3 16	5 —	6 35	9 45	—
Berne....	—	8 32	11 15	12 10	3 16	5 —	6 35	9 45	—
Bâle	—	—	11 15	—	3 16	—	6 35	9 45	—

* Jusqu'au 14 Nov. 1889 et à partir du 15 Avril 1890.

Du 15 Oct. 1889

Départs	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle	—	6 40	7 50	9 40	12 17	1 37	5 03	—	6 07	8 07	9 50
Morteau .	—	—	—	9 40	—	—	5 03	—	6 07	—	—
Besançon	—	—	—	9 40	—	—	5 03	—	—	—	—
Les Ponts	—	—	—	9 35	—	2 —	—	6 15	9 55	—	—
Neuchâtel	5 41	—	9 29	—	1 47	—	—	6 02	*8 20	—	—
Genève ..	5 41	—	9 29	—	1 47	—	—	—	—	—	—
Bienne ..	5 38	—	8 32	10 —	12 30	2 40	3 50	6 45	—	—	—
Berne....	5 38	—	8 32	10 —	—	2 40	3 50	6 45	—	—	—
Bâle	5 38	—	8 32	—	12 30	—	3 50	—	—	—	—

* Jusqu'au 14 Nov. 1889 et à partir du 15 Avril 1889.

PRIX D'ABONNEMENT : franco pr la Suisse

1 an, 10 fr.; 6 mois, 5 fr. 50 ;

3 mois, 3 fr.

Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES

10 c. *la ligne ou son espace ; prix minimum d'une annonce,* **75 cent.**

— JEUDI 23 JANVIER 1890 —

La Chaux-de-Fonds

Société de secours mutuels tessinoise. — Assemblée générale, jeudi 23, à 8 1/2 h. du soir, au local (Café Cavadini)

Deutscher Gemischter Kirchen Chor. — Gesangstunde, Donnerstag den 23., Abends 8 1/4 Uhr, im Lokal.

Société bernoise. — Assemblée générale, jeudi 23, à 8 1/2 h. du soir, à l'Amphithéâtre du Collège primaire.

Société de gymnastique d'hommes. — Exercices et répétition du quadrille, jeudi 23, à 9 h. du soir, à la grande Halle.

Union Chorale. — Répétition générale, jeudi 23, à 9 h. du soir, au nouveau local.

Helvetia (Groupe de chanteurs du Cercle Montagnard.) — Répétition, jeudi 23, à 9 h. du soir, au local.

Théâtre. — Jeudi 23, à 8 1/4 h. du soir. Représentation extraordinaire au bénéfice de Mme Massia : *Divorçons,* pièce en 3 actes et *Les deux timides,* comédie en 1 acte. — (Voir aux annonces.)

Brasserie Hauert. — Concert, jeudi 23, dès 8 h. du soir : Débuts de la troupe Martel.

Ancienne société alimentaire. — Réunion, vendredi 24, à 8 1/2 h. du soir, à l'Hôtel-de-Ville. — Dissolution définitive de la Société et reddition des comptes.

Société fraternelle de prévoyance. — Assemblée générale règlementaire, vendredi 24, à 8 1/2 h. du soir, à l'Amphithéâtre du Collège primaire.

C. A. S. Section Chaux-de-Fonds. — Réunion, vendredi 24, à 8 1/2 h. du soir, au local (rue Neuve 2).

Orchestre l'Espérance. — Répétition, vendredi 24, à 8 1/2 h. du soir, au local (Brasserie Hauert).

Bibliothèque publique. — La salle de lecture est ouverte le vendredi, de 8 à 10 h. du soir (salle n°31, Collège industriel).

Théâtre. — Une seule représentation de la troupe Chartier, vendredi 24, à 7 3/4 h. du soir : *L'Abbé Constantin* et *Les surprises du divorce.*

Chœur mixte de l'Eglise nationale. — Assemblée générale extraordinaire, vendredi 24, à 8 1/2 h. précises du soir, au Collège primaire. — Par devoir.

L'exécution de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite

La nouvelle loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, qui est destinée à remplacer les 25 ou 26 législations cantonales sur la matière, doit entrer en vigueur conformément à l'art. 1er de ses *Dispositions transitoires* le 1er janvier 1892.

D'un autre côté, l'art. 16 des mêmes *Dispositions transitoires* (art. 333 de la loi) impose aux cantons l'obligation de soumettre au Conseil fédéral, *avant le 1er juillet 1891,* les lois et règlements que le législateur a laissés dans leur compétence et qui portent à la fois sur des questions de procédure, d'organisation et d'exécution.

En effet, — et c'est essentiellement ce qui distingue l'œuvre élaborée par M. le conseiller fédéral Ruchonnet de celles qui l'avaient précédée, — la loi acceptée le 17 novembre dernier par le peuple suisse a mis les cantons en part dans l'exécution de la législation nouvelle et leur a fait de nombreuses concessions dans la pensée qu'ils étaient mieux placés que l'autorité fédérale pour régler certaines questions d'organisation et de procédure sans froisser trop vivement les usages et les habitudes des populations.

On a réservé, en particulier, en faveur des cantons les compétences suivantes :

1° La fixation des arrondissements de poursuites pour dettes et d'administration des faillites, ainsi que l'organisation des deux offices qui s'y rapportent.

2° La désignation des diverses autorités de surveillance.

3° La désignation des autorités judiciaires chargées de statuer dans les matières dont la loi attribue la connaissance au juge. Le juge peut-être soit un juge unique, soit un tribunal, soit une section de tribunal.

4° La désignation des autorités chargées d'autoriser les séquestres, de prononcer l'expulsion d'un locataire ou fermier et de statuer en matière de concordat. Ces attributions peuvent être déférées à des autorités de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif.

5° La désignation des caisses de dépôts et consignations dont ils sont responsables.

6° L'élaboration des dispositions tendant à organiser la procédure civile accélérée et la procédure sommaire en matière d'opposition et de réquisition de faillite, ainsi que l'énumération de celles ayant pour but de donner une sanction pénale aux dispositions de la loi.

7° La détermination des conséquences de droit public attachées à la saisie infructueuse et à la faillite sous réserve des dispositions contenues à l'art. 66 de la constitution fédérale concernant les droits politiques des citoyens suisses.

Il y en a d'autres encore, moins importantes, et qu'il est inutile d'énumérer ici, celles que nous venons de mentionner suffisant amplement pour montrer l'importance de la tâche réservée aux cantons, par la législation fédérale nouvelle, dans ce domaine important du droit unifié.

Or, un journal spécial de la Suisse allemande, le *Gerichtssaal,* de Zurich, émet l'opinion — et cette opinion nous paraît juste — qu'il devrait intervenir une entente entre les cantons pour chercher à donner, dans la mesure du possible, cela va sans dire, à ce travail législatif complémentaire la plus grande homogénéité et la plus grande uniformité possible.

Le journal en question fait observer que la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite est par nature et par essence le moyen le plus propre à favoriser le travail d'unification qui s'élabore dans d'autres parties du droit et à préparer, en particulier, cette unification en ce qui concerne la procédure et l'organisation des tribunaux, de telle sorte que la question de savoir comment les cantons useront des compétences qui leur ont été réservées en matière de poursuites pour dettes et de faillite est loin, à ce point de vue, d'être indifférente. En admettant ici, de leur part, un travail uniforme et bien coordonné, les cantons favoriseront les progrès de l'idée qui doit être considérée comme le but à atteindre et qui consiste dans l'unification complète du droit.

Il y a certainement, ainsi que nous le disions plus haut, quelque chose à retenir des réflexions qui précèdent. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que les réserves qui ont été introduites dans la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite en faveur du droit cantonal l'ont été en vue précisément de donner satisfaction à certaines habitudes locales que, dans l'intérêt même de l'œuvre nouvelle, il a paru nécessaire de ménager et de ne pas heurter de front trop brusquement.

Puis, il ne faut pas oublier non plus qu'il y a des points sur lesquels il nous sera toujours impossible de partager les idées d'un grand nombre de nos confédérés de la Suisse allemande.

Le premier, le plus important, est celui qui concerne les conséquences pénales qu'il convient d'attacher à la faillite. Au fond, la loi aurait dû les indiquer, mais chacun sait que si elle n'en fait rien, c'est parce qu'il existe, sur ce point, entre la Suisse romande et la Suisse allemande des points de vue contradictoires et qui semblent aussi irréductibles qu'inconciliables.

Tous les esprits libéraux du pays romand, et c'est l'immense majorité, admettent qu'il ne doit pas s'attacher à la faillite, comme telle, des conséquences pénales, et, en particulier, qu'elle ne doit pas avoir pour résultat de priver celui qui en est en réalité une victime, et qui plus est une victime innocente, de ses droits politiques. Ils trouvent souverainement injuste et impolitique, dans une démocratie, dans un pays de souveraineté populaire et de suffrage universel, de frapper de déchéance l'homme qui, sans sa faute, mais succombant sous les coups du sort et ruiné par des pertes imprévues ou des désastres tenant de la force majeure, s'est vu dans la nécessité de déposer son bilan. Ils réservent, à juste droit, leurs rigueurs pour le failli qui est en même temps banqueroutier simple ou frauduleux, soit que sa ruine doive être envisagée comme la conséquence de sa négligence, de son imprudence ou de son incurie, soit qu'elle ait été accompagnée d'actes collusoires ou frauduleux commis au préjudice de ses créanciers.

Dans la Suisse allemande, au contraire, il y a, à côté de beaucoup de juristes et d'hommes politiques franchement favorables à la tendance que nous venons d'indiquer, une majorité évidente pour confondre dans une même réprobation le failli qui n'est que malheureux et digne de pitié et le banqueroutier responsable, à des degrés divers, de sa déconfiture et des pertes qu'il fait subir à ses créanciers.

C'est pour cela que l'art. 66 de la Constitution fédérale, qui prévoit l'élaboration d'une loi sur les droits politiques des citoyens suisses, est restée jusqu'ici lettre morte et que toutes les tentatives qui ont été faites pour en réaliser le principe ont lamentablement échoué.

Il existe, en outre, un second point, moins important, il est vrai, sur lequel il nous paraît difficile qu'un accord intervienne ; nous voulons parler du choix de l'autorité compétente en matière de concordat, d'autorisation de séquestre, etc., qui peut être, ainsi qu'on s'en souvient, aux termes de l'art. 23 de la loi, soit une autorité judiciaire, soit une autorité administrative. Dans plusieurs cantons de la Suisse allemande on ne verra aucun inconvénient à conférer ces attributions à des autorités administratives comme, par exemple, à des préfets ou à des présidents de communes. Dans la Suisse française, où l'on se pique de plus de respect pour le principe de la séparation des pouvoirs, on admettra assez difficilement que des fonctions semblables soient confiées à d'autres qu'à un magistrat judiciaire ou à un collège de juges.

Enfin il est probable qu'il serait assez difficile de s'entendre pour une procédure uniforme quant à l'organisation des arrondissements de poursuite et de faillite, à leur fusion possible, à la création des offices et à la nomination des préposés, de leurs substituts et des fonctionnaires de l'office de faillite.

Quoi qu'il soit, dit l'*Homme d'affaires,* l'idée du *Gerichtssaal* n'est pas à dédaigner et mérite qu'on s'y arrête. Dans tous les cas, parmi les points réservés à la législation cantonale, il y en a de nombreux au sujet desquels un accord pourrait facilement intervenir s'il était tenté et ce serait toujours autant de gagné. Et si l'entente

échouait, les gouvernements des cantons de la Suisse romande feraient bien, selon nous, de reprendre à leur compte et de s'entendre pour arriver, si possible, à une œuvre uniforme qui offrirait beaucoup moins de difficultés et serait volontiers ratifiée par les Grands Conseils de ces cantons aussi bien que par l'opinion publique. On reviendrait ainsi, pour ces questions de détail, à l'idée concordataire qui a été le fondement de tout le travail d'unification qui s'est fait, en Suisse, pendant ces vingt dernières années. Seulement on aurait les avantages du concordat sans en avoir les inconvénients, chaque canton conservant intact son droit de légiférer et se bornant à introduire dans son œuvre législative les dispositions arrêtées entre gouvernements et qui auraient été ratifiées par son autorité législative.

Quant à l'impulsion qu'un tel mode de procéder pourrait donner à l'unification totale du droit, surtout par rapport à la procédure et à l'organisation judiciaire, nous sommes d'avis qu'il faut distinguer et se garder de placer ces deux réformes sur le même pied.

Tout partisan que nous soyons, en effet, de l'unification totale du droit qui doit rester, pour tout homme politique digne de ce nom, l'idéal à poursuivre, il existe au point de vue de la réalisation de cette œuvre de longue haleine et qui ne peut se faire que par étapes successives, une immense diférence entre l'unification de la procédure et celle de l'organisation judiciaire.

Autant il est désirable que l'unification de la procédure suive de près celle du droit lui-même aussi bien en matière civile qu'en matière pénale, autant il nous paraît que tout ce qui tient à l'administration de la justice peut être laissé aux cantons sans qu'il en résulte de graves inconvénients. Le projet du 5 mars 1872 lui-même, qui prévoyait l'unification complète du civil, du droit pénal et des deux procédures, laissait aux cantons, sous réserve des attributions du tribunal fédéral, tout ce qui avait trait à l'administration de la justice. Il y a là pour le législateur fédéral une indication précieuse et dont il devra tenir compte quand se posera, à nouveau, la grosse question de la revision de l'art. 64 (*) de la Constitution.

Mais, sous ces réserves, nous appuyons très franchement l'idée émise par notre confrère de Zurich et nous désirons qu'il y soit donné suite dans la plus large mesure possible.

Art. 64, Const. féd. — La législation: sur la capacité civile, sur toutes les matières du droit se rapportant au commerce et aux transactions mobilières (droit des obligations, y compris le droit commercial et le droit de change), sur la propriété littéraire et artistique, sur la poursuite pour dettes et la faillite, est du ressort de la Confédération.

L'administration de la justice reste aux cantons, sous réserves des attributions du Tribunal fédéral.

Nouvelles étrangères

France. — De violentes tempêtes sont signalées au sud-ouest de la France. Les communications par télégraphe sont difficiles.

— Voici les premiers numéros sortis au dernier tirage des obligations de la ville de Paris, emprunt de 1869 :

Le nº 163,344 a gagné 200,000 francs.

Les nºs 587,144, 307,555, 660,488, 335,126 gagnent chacun 10,000 francs.

Allemagne. — On mande de Posen, 21 janvier :

« Deux lions se sont échappés d'une ménagerie à Goldbord, en Basse-Silésie. Ils se sont réfugiés dans une forêt des alentours. Ce danguereux voisinage contraint les habitants à ne sortir qu'armés, et à partir de cinq heures on ne voit plus personne dans les rues. Une compagnie d'infanterie y a été envoyée aujourd'hui d'ici et fera une battue demain à l'aube. »

— Berlin va devenir port de mer. L'ingénieur Scheck a été autorisé à faire toutes les études et travaux préparatoires pour l'établissement d'un canal qui relie Berlin à la mer Baltique par Stettin.

Italie. — Une dépêche de Sassari annonce que, à Ala dei Sardi, M. Giuseppe Carne, adjoint au maire, a été assassiné. Les autorités font d'actives recherches.

— M. San Felice, avocat, frère de l'archevêque de Naples, profitant, il y a quelques jours, de ce que tous les membres de sa famille étaient atteints de l'influenza, se fit remettre la direction des affaires du diocèse. A peine l'avait-il qu'il réalisait 700,000 francs et prenait la fuite.

Etats-Unis. — Nous avons raconté que M. Vanderbilt avait acheté un tableau de Turner 500,000 francs. Turner l'avait peint en 1860 pour M. Gambart, qui l'avait payé 63,000 francs et revendu ensuite à M. Mendel. A la vente de la galerie Mendel, lord Dudley acheta le tableau 200,000 francs.

Il paraît que M. Vanderbilt a fait offrir 100,000 livres (2,500,000 fr.) à la reine Victoria pour la *Rixe* de Meissonnier. L'offre a été repoussée.

Chronique suisse

La Confédération et la fusion. — Le Conseil fédéral a chargé ses deux départements des finances et des chemins de fer d'entrer en négociations avec le gouvernement du canton de Berne au sujet de l'achat, sous réserve de la ratification du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale, des actions de priorité du chemin de fer Jura-Simplon qui se trouvent en sa possession.

Regrets cléricaux. — Les journaux cléricaux suisses donnent, à l'occasion du décès de M. Ignace Zen Ruffinen, président du Conseil d'Etat valaisan à l'époque du Sonderbund, une nouvelle preuve de leur patriotisme. Ils lui reprochent de n'avoir pas fait marcher les troupes du Valais contre le canton de Vaud pour faire une diversion utile à Fribourg. C'était le plan du colonel Kalbermatten, chef des milices valaisannes.

Voilà ce que le clérical *Ami du Peuple* appelle « une triste page de l'histoire contemporaine ! » — « Les dix mille Valaisans eurent la douleur de rester l'arme au bras ! »

Le *Confédéré* du Valais (organe radical) rappelle que ces dix mille n'étaient que cinq mille, dont beaucoup sympathisaient avec la Confédération, et que tenter dans ces conditions une jonction avec Fribourg, c'était une folie qui eût fait verser le sang à flots.

Et dire que nos feuilles ultramontaines regrettent que ce sang n'ait pas coulé ! O religion de paix et de fraternité !

Nouvelles des cantons

SOLEURE. — On a trouvé, devant la grille du canal de la fabrique de papier, à Biberist, le cadavre d'un nommé Andres, domicilié à la Schœngrün, entre Biberist et Soleure.

C'était un jeune homme de dix-huit ans, ouvrier aux usines de Gerlafingen, qui sera tombé à l'eau en venant à son travail le matin.

BALE. — Mardi, à 4 heures du soir, est survenu, à Bâle, un grave accident. Un mur intérieur s'est écroulé sur une maison en construction, entrainant dans sa chute les ouvriers occupés sur la plateforme. Huit hommes ont été grièvement blessés et transportés à l'hôpital, un neuvième n'a pu échapper que grâce à un saut fait à point. Les journaux de Bâle critiquent vivement l'entreprise ; il est inadmissible qu'on puisse faire construire des murs en hiver, alors que le gel empêche le mortier d'exercer son effet liant. Dans ces conditions, les murs n'ont pas de solidité et peuvent entraîner de fatals accidents.

Chronique neuchâteloise

*** *Un écho du Rachat !* — Nous lisons ce qui suit dans le *Courrier de Neuchâtel :*

Chacun sait que l'ancienne administration du Jura-Industriel était propriétaire d'un certain nombre de « parts » des mines de Dahlhausen, qui, comme actif, avaient passé en mains du Jura-Berne-Lucerne lors de la vente du Jura Industriel par les liquidateurs.

Au moment de la remise, les « parts » étaient fort bonnes, mais ensuite de diverses circonstances, elles périclitèrent tant et si bien qu'en 1885, époque du rachat de la ligne par le canton de Neuchâtel, les titres ne représentaient plus qu'une valeur bien inférieure à celle

---

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 308

LA

Dame de Montsoreau

PAR

Alexandre Dumas

TROISIÈME PARTIE

Mais Remy ne trompait pas; et à la première pulsation du pouls de Montsoreau :

«Celui-là est malade réellement, pensa Chicot, et ne peut rien entreprendre. Il reste M. de Bussy; voyons un peu de quoi il est capable.»

Et il courut à l'hôtel de Bussy qu'il trouva tout éblouissant de lumières, tout embaumé de vapeurs qui eussent fait pousser à Gorenflot des exclamations de joie.

«Est-ce que M. de Bussy se marie ? demanda-t-il à un laquais.

— Non, Monsieur, répliqua celui-ci, M. de Bussy se réconcilie avec plusieurs seigneurs de la cour, et on célèbre cette réconciliation par un repas, fameux repas, allez.

— A moins qu'il ne les empoisonne, ce dont je le sais incapable, pensa Chicot, Sa Majesté est encore en sûreté de ce côté-là.»

Il retourna au Louvre et aperçut Henri qui se promenait dans une salle d'armes en maugréant.

Il avait envoyé trois courriers à Quélus, et, comme ces gens ne comprenaient pas pourquoi Sa Majesté était dans l'inquiétude, ils s'étaient arrêtés tout simplement chez M. de Birague le fils, où tout homme aux livrées du roi trouvait toujours un verre plein, un jambon entamé et des fruits confits.

C'était la méthode des Birague pour demeurer en faveur.

Chicot apparaissant à la porte du cabinet, Henri poussa une grande exclamation.

«Oh ! cher ami, dit-il, sais-tu ce qu'ils sont devenus ?

— Qui cela ? tes mignons ?

— Hélas ! oui, mes pauvres amis.

— Ils doivent être bien bas en ce moment, répliqua Chicot.

— On me les aurait tués ! s'écria Henri en se redressant la menace dans les yeux; ils seraient morts !

— Morts, j'en ai peur...

— Tu le sais et tu ris, païen !

— Attends donc, mon fils, morts oui, mais morts-ivres.

— Ah ! bouffon... que tu m'as fait de mal ! Mais pourquoi calomnies-tu ces gentilshommes ?

— Je les glorifie, au contraire.

— Tu railles toujours... Voyons, du sérieux, je t'en supplie; sais-tu qu'ils sont sortis avec les Angevins ?

— Pardieu ! si je le sais.

— Eh bien ! qu'est-il résulté ?

— Eh bien ! il est résulté ce que je t'ai dit : ils sont morts ivres, ou peu s'en faut.

— Mais Bussy, Bussy ?

— Bussy les soûle, c'est un homme bien dangereux.

— Chicot, par grâce !

— Eh bien ! oui, Bussy leur donne à dîner à tes amis; est-ce que tu trouves cela bien, toi ?

— Bussy leur donne à dîner ! Oh ! c'est impossible; des ennemis jurés.

— Justement; s'ils étaient amis, ils n'éprouveraient pas le besoin de s'enivrer ensemble. Ecoute, as-tu de bonnes jambes ?

— Que veux-tu dire ?

— Iras-tu bien jusqu'à la rivière ?

— J'irais jusqu'au bout du monde pour être témoin d'une chose pareille.

— Eh bien ! va seulement jusqu'à l'hôtel Bussy, tu verras ce prodige.

— Tu m'accompagnes ?

— Merci, j'en arrive.

— Mais enfin, Chicot...

— Oh ! non, non, tu comprends que moi qui ai vu, je n'ai pas besoin de me convaincre; mes jambes sont diminuées de trois pouces à force de me rentrer dans le ventre. Si j'allais jusque-là, elles commenceraient au genou. Va, mon fils, va.»

Le roi lui lança un regard de colère.

«Tu es bien bon, dit Chicot, de te faire de la bile pour ces gens là. Ils rient, festinent et font de l'opposition à ton gouvernement. Réponds à toutes ces choses en philosophe : ils rient, rions; ils dînent, faisnous servir quelque chose de bon et de chaud; ils font de l'opposition, viens nous coucher après souper.»

Le roi ne put s'empêcher de sourire.

«Tu peux te flatter d'être un vrai sage, dit Chicot; il y a eu en France des rois chevelus, un roi hardi, un roi grand, des rois paresseux; je suis sûr que l'on t'appellera le patient... Ah ! mon fils, c'est une si belle vertu... quand on n'en a pas d'autre !

— Trahi ! se dit le roi, trahi... ces gens-là n'ont pas même de mœurs de gentilshommes.

— Ah çà ! tu es inquiet de tes amis, s'écria Chicot en poussant le roi vers la salle dans laquelle on venait de servir le souper, tu les plains comme s'ils étaient morts, et lorsqu'on te dit qu'ils ne sont pas morts, tu pleures et tu t'inquiètes encore... Henri, tu geins toujours.

— Vous m'impatientez, monsieur Chicot.

— Voyons, aimerais-tu mieux qu'ils eussent chacun sept ou huit grands coups de rapière dans l'estomac ? sois donc conséquent.

— J'aimerais à pouvoir compter sur des amis, dit Henri d'une voix sombre.

(A suivre.)

d'origine. Au lieu de prendre à sa charge la perte qui s'était produite sur ces titres pendant sa gestion, comme cela était logique et équitable, l'administration du J.-B.-L. exigea leur reprise pour le coût qu'ils accusaient dans ses livres c'est-à-dire pour un chiffre bien supérieur à leur valeur réelle au moment de cette transmission.

Malgré les mauvaises raisons qui étaient données, mais afin de ne laisser aucun prétexte à des difficultés, l'Etat de Neuchâtel accepta cette opération qui devait se résumer par un mécompte qui paraissait certain.

Cependant le Conseil d'Etat sut résister aux conseils de la réalisation qui lui avaient été donnés dès l'origine, et nous apprenons avec plaisir que grâce à sa vigilance et à sa persévérance, les « parts » de Dahlhausen viennent d'être vendues avec un joli bénéfice, au lieu du déficit qui était en perspective.

Nos sincères félicitations.

⁂ *Pharmaciens.* — Le Conseil d'Etat a décidé de porter le citoyen Sandoz, Jules, originaire du Locle, au rôle des pharmaciens autorisés à pratiquer comme tels dans le canton.

⁂ *Promotions d'officiers.* — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine d'artillerie, le 1er lieutenant Lardy, Eugène, à Neuchâtel.

⁂ *Les obsèques du commandant Châtelain.* — Nous lisons dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel :*

« Une grande foule de curieux est accourue hier, mercredi, à 1 heure sur le parcours en ville du nombreux cortège qui a accompagné jusqu'au cimetière de Beauregard la dépouille mortelle du commandant Châtelain. Une section de vingt-cinq gendarmes, en grand uniforme, capote roulée sur le sac, l'arme au bras, ouvrait la marche. Sur la bière, avaient été placés les insignes du grade de commandant de la gendarmerie neuchâteloise. Un détachement d'agents de police et une section de gendarmes fermaient la marche du cortège. »

⁂ *Jury criminel.* — Nos lecteurs n'ont pas oublié le drame intime qui s'est produit à Neuchâtel, le 26 octobre dernier. Un nommé Baumann, âgé de 39 ans, employé à la Grande-Brasserie, et tenancier du Cercle National, tirait à coups de revolver sur sa femme, puis allait se jeter au lac, d'où il fut promptement repêché. Cette affaire prit rapidement les proportions d'un scandale et des noms de magistrats furent prononcés.

Nous ne voulons pas reproduire ici tout ce que l'on raconta à ce propos et nous nous contenterons de donner un résumé de l'audience d'hier, mercredi, dans laquelle cette affaire a été liquidée.

Le prévenu expose les faits comme suit : Employé à la Grande-Brasserie de Neuchâtel, où il occupait un poste grassement payé, il était en outre propriétaire d'un café situé dans la rue du Seyon ; ayant postulé la place de tenancier du Cercle National il l'obtint sur un grand nombre de concurrents ; c'était au mois de juin de l'année dernière.

Disons en passant que son épouse est une fort belle femme.

Tout semblait bien marcher ; mais le caractère de Baumann s'aigrit et il adressait très souvent des reproches à sa femme.

Cela alla de mal en pis. Il perdit sa place à la grande brasserie et renvoyé du Cercle, où, paraît-il, il se serait rendu coupable momentanément, d'un détournement de 400 francs.

Le 23 octobre, Baumann se rendit à Bienne où il fit l'achat d'un revolver. De retour à Neuchâtel, il formula des menaces contre sa femme dans plus d'un café.

Le 26, vers six heures du matin, Baumann qui avait couché dans l'une des chambres du Cercle, attendit que sa femme se présentât au premier étage, et l'ayant suivie dans le vestibule, il lui demanda si elle consentirait à reprendre la vie en commun. Mme Baumann ayant répondu d'une façon évasive, l'accusé déchargea cinq balles de son revolver sur la personne de sa femme qui fut atteinte à la tête et dans l'aine ; puis il lui asséna quelques coups de la crosse de son arme sur la tête.

Baumann, après avoir tenté vainement de se faire sauter la cervelle, s'enfuyait dans un costume sommaire et se jetait au lac depuis le môle de l'Evole. Il en fut quitte d'ailleurs pour un bain glacé, car il était retiré aussitôt par M. Amaudruz, garde communal.

Baumann, questionné avec insistance sur les causes de cette tentative, déclare ne pas avoir d'autres griefs contre sa femme que celui d'un gaspillage de ses deniers.

La déposition de M. Jean Berthoud, président du Cercle, dont il est fait lecture, est relative à l'enlèvement de la caisse du Cercle et fait l'éloge de dame Baumann, dont le service était fort bien fait.

La déposition de M. le conseiller d'Etat Numa Grether, directeur des travaux publics, est attendue avec une vive impatience, car son nom a été surtout mêlé à cette affaire. D'emblée, M. Grether demande à établir le rôle qu'il a joué dans cette affaire.

Un soir de septembre, se trouvant au Cercle National, en compagnie de quelques autres membres, le témoin fut requis par l'enfant de Baumann pour secourir sa mère qui était alors l'objet des violences du prévenu ; s'interposant immédiatement, M. Grether put maîtriser Baumann, dans ce moment armé d'un couteau et prêt à frapper. Supposant avec infiniment de raison que l'accusé pouvait se livrer à de nouvelles violences, les membres présents conseillèrent à dame Baumann et à sa mère de se rendre dans un hôtel de la ville pour y passer la nuit, et firent en même temps appel à deux agents de la gendarmerie qui furent invités à ne pas quitter les abords du Cercle National.

Voilà, d'après le témoin, à quoi s'est réduit son rôle.

M. Grether ignore tout ce qui s'est passé depuis cette première affaire jusqu'au moment où le crime a été consommé. Cependant, il tient à bien établir et à bien faire constater ce fait que, personne ne cherche et ne peut démentir, c'est qu'il n'était pas présent lors de l'attentat, « comme de profonds cyniques, d'infâmes canailles en ont répandu le bruit soit verbalement, soit par des libelles imprimés. »

M. Grether estime donc que c'est l'occasion pour lui d'une explication publique, car les diffamateurs savaient fort bien qu'ils mentaient effrontément ; le témoin ne désespère pas de les démasquer, grâce à l'enquête à laquelle il se livre maintenant.

Une trentaine de témoins ont défilé, mais sans apporter de grands éclaircissements.

M. Emile Lambelet, avocat, vice-président du cercle, rappelle les faits qui ont précédé et motivé le renvoi de Baumann, sur lequel le comité avait obtenu les meilleurs renseignements avant qu'il fut nommé. Quant à la conduite de dame Baumann, le témoin déclare qu'elle a toujours été absolument irréprochable, et qu'aucun fait ne peut autoriser à mettre en suspicion sa parfaite honnêteté.

Mme Baumann, femme de l'accusé, reconnaît que son mari a commencé à se dérouter complètement au commencement de septembre. En ce qui concerne le grief de gaspillage que son mari invoque, Mme Baumann justifie l'emploi de cet argent par le paiement des factures et des traites qui lui étaient présentées pour des fournitures de liqueurs.

M. Borel, procureur-général, dit que l'enquête qui a été ouverte est remarquablement complète et minutieuse, et que dès son début, elle a été une enquête à décharge, car Baumann ayant fait des aveux immédiats pouvait être jugé de suite et sans jury; mais il fallait faire la lumière absolue sur les bruits qui ont été mis en circulation et sur toutes les causes de ce drame.

A ce propos, les dépositions des témoins et les conclusions du rapport médico-légal de M. le Dr Châtelain s'imposaient absolument, car loin de vouloir liquider cette affaire en famille, comme on l'a déclaré publiquement, il fallait toute la lumière de la vérité ; la vérité a jailli de ces débats.

M. le procureur général saisit cette occasion pour réhabiliter Mme Baumann, « victime non seulement des violences de son mari, mais des diffamations dont elle a été abreuvée ; il n'est que juste de rendre hommage à son honnêteté absolue. »

Après ce début, M. Borel traite de la question pour elle-même, et avec beaucoup d'éloquence établit la responsabilité de l'accusé.

De longs débats s'en suivent, dans lesquels le défenseur, M. l'avocat Breitmeyer, s'applique à démontrer l'irresponsabilité de son client ; étant reconnu que Baumann a agi sous l'empire d'une surexcitation alcoolique, le jury accorde un verdict d'acquittement. Baumann est libéré séance tenante.

Chronique locale

⁂ *Marques de distinction.* — Nous apprenons avec plaisir que M. le Dr Emile Farny, de notre ville, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy, a été admis par la faculté de philosophie de l'Université de Berne, comme professeur agrégé de littérature française.

Nous ne pouvons que l'en féliciter.

⁂ *A propos des essais du lait.* — La Direction de police communale de Neuchâtel-Ville vient de faire publier dans les journaux du chef-lieu la liste des laitiers qui n'ont pas été mis en contravention pendant l'année 1889.

N'en pourrait-on pas faire autant à La Chaux-de-Fonds ?

⁂ *Théâtre.* — Nous attirons, d'une façon toute spéciale, l'attention des amateurs de théâtre sur la représentation que la troupe Chartier donnera demain, vendredi, sur notre scène. Le programme est aussi riche que complet : *L'Abbé Constantin,* comédie en 3 actes du théâtre du Gymnase, tirée du splendide roman de M. Ludovic Halévy, et *Les Surprises du divorce,* vaudeville en 3 actes de MM. Bisson et Mars. Inutile d'en dire davantage.

Dernier Courrier et Dépêches

Neuchâtel, 23 janvier. — *(Dép. part.)* — Tribunal criminel. — Le 19 novembre dernier, dans une rixe aux Petits-Ponts, le nommé Fritz Hess porta un coup de couteau au nommé James Robert, qui mourut le lendemain des suites de cette blessure. Le tribunal vient de condamner Hess à six ans de détention, sans circonstances atténuantes.

Berlin, 23 janvier. — On télégraphie de Posen à la *Gazette de Cologne,* que le gouvernement portugais a acheté cinq torpilleurs à Elbing.

Turin, 23 janvier. — Les funérailles du prince Amédée ont eu lieu hier. Elles ont été très solennelles. Le clergé a donné l'absoute à midi sur la place de la Mère-de-Dieu. Le convoi est parti ensuite pour la Superga.

Derrière la bière suivaient à pied le roi, le prince royal. La foule était considérable et très émue.

Paris, 23 janvier. — La nommée Gabrielle Bompard, maîtresse d'Eyraud, l'assassin présumé de l'huissier Gouffé, s'est constituée prisonnière. Elle a fourni des renseignements complets sur le crime ; les assassins étaient trois, Eyraud n'aurait été que l'instrument du crime. Plusieurs arrestations ont été opérées cette nuit ; le bruit court qu'Eyraud serait également à Paris.

Dépêche maritime de la « Compagnie générale Transatlantique ».

Le navire **La Gascogne,** parti du Hâvre le 11 Janvier, est arrivé à New-York le 21 Janvier, à 1 h. du soir.

Traversée 10 jours - heures.

Rommel & Cie, Bâle,
A.-V. MULLER
2158-39* succursale rue du Môle 1, NEUCHATEL.

BANQUE FÉDÉRALE, Chaux-de-Fonds

COURS DES CHANGES, le 24 Janvier 1890.

	TAUX de l'escomp.	Courte échéance. demande	Courte échéance. offre	2 à 3 mois demande	2 à 3 mois offre
France	3	100.07½	—	100.10	—
Belgique	4-4½	100.05		100.07½	
Allemagne	5	123.40		123.60	
Hollande	2½-3	208.50		208.50	
Vienne	5	213.50	—	213.50	—
Italie	6	98.90		99.—	
Londres	6	25.25		25.32	
Chèque	chèque	25.27		—	
Madrid & Barcel.	5	94.—	—	94.—	
Portugal	5	5.48		5.48	
Russie	6	2.65		2.65	
Scandinavie	5	137.—	—	137.—	—
Bque Allemand	pr 100	123.40	—		
20 Mark or		24.68			
BBque Anglais.		25.20			
Autrichiens	pr 100	213.50			
Roubles		2.65			
Doll. et coup.	pr 100	5.10	—		

Escompte pour le pays 4 ½ %.

Tous nos prix s'entendent pour du papier bancable et ne sont valables que pour le jour de leur publication, sous réserve de variations importantes.

AUX GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS EN TOUS GENRES

Chaux-de-Fonds
11, Léop. Robert

A LA CONFIANCE

Chaux-de-Fonds
Léop. Robert 11.

Mêmes Maisons à ***Bienne, Locle*** *et* ***Neuchâtel.***

20-5840 148

Reçu un bel assortiment de

Nouveautés & Garnitures

pour ROBES de BAL

IMMEUBLE A VENDRE

Dans le but de sortir d'indivision, on offre à vendre de gré à gré et à de bonnes conditions, un immeuble situé à La Chaux-de-Fonds, et non loin du centre, dans un quartier tranquille. Il comprend:

1° une grande maison d'habitation contenant six logements, un grand atelier et deux caves pouvant servir à l'exploitation d'un commerce de vin.
2° un vaste sol à bâtir, au midi, et
3° de vastes dégagements derrière, avec jardins.

Cet immeuble forme un seul mas.

La maison est assurée pour la somme de **frs. 67,000.—** et a un rapport de **frs. 4,470.—**, qui pourrait facilement être augmenté.

S'adresser au bureau de M. **Ch^s-U. Sandoz,** notaire, à La Chaux-de-Fonds, où l'on pourra se procurer tous les renseignements. 311-1

AVIS

Contrairement à la date annoncée en mes circulaires, mon départ est fixé, sauf imprévu au 30 courant. Tout ordre, commission de n'importe quelle nature, demandes de renseignements seront reçus jusqu'à cette date pour Messine et les principales villes d'Italie. 700-3

Alfred Vaucher, St-Nicolas 10, **Neuchâtel.**

SPÉCIALITÉ DE

Fleurs & Couronnes
mortuaires

Couronnes en fer et porcelaine.
Couronnes en immortelles.
Couronnes en fleurs artificielles.
Couronnes pour fossoyeurs.
Couronnes p^r ensevelisseuses.
Grand choix de **BOUQUETS.**
Oreillers mortuaires.
Gants et **Brassards** pour fossoyeurs. 2512-59
Mousseline et **Lits mortuaires.**

PRIX AVANTAGEUX
Choix considérable.

AU

Grand Bazar du Panier Fleuri

A louer

Pour cause de départ, à louer de **suite** ou pour St-Georges 1890 un bel appartement de trois pièces et dépendances, avec eau à la cuisine. Prix modique. — S'adr. au bureau du notaire A. Quartier, rue Fritz Courvoisier 9. 665-1

On demande à acheter

des SAVONNETTES bon courant ancre, à clef, 3/4 platine, pour les possessions anglaises. 807-2

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Emprunt

On cherche à emprunter contre de bonnes garanties pour le mois d'avril 1890, une somme de 10 ou 15,000 francs. — Déposer les offres en indiquant le taux de l'intérêt, sous les initiales Y. G. T., au bureau de l'IMPARTIAL. 412-10

Mlle HIRSCHY, Lingère

s'établissant en cette ville, se recommande pour de l'ouvrage.

S'adresser rue du Parc 33, au 1er étage, à droite 530-1

Agence d'affaires Paux & Matile

4, rue de l'Hôtel-de-Ville 4.

A remettre pour le 23 avril prochain, dans une maison nouvellement construite, un vaste et beau local à usage de

Brasserie

avec appartement au premier étage. Conditions favorables. 579-4

S'adresser, pour visiter les locaux et pour traiter, à l'Agence sus-nommée.

MAGASINS DE L'ANCRE

A. Kocher **CHAUX-DE-FONDS** *A. Kocher*

Pour fin de Saison d'hiver

Grand Rabais

SUR LES

Confections hiver p^r dames et fillettes

Très grand choix dans les formes et genres

Visites, Paletots, Jaquettes, Rotondes, Confections ouatées, etc.

— OCCASION UNIQUE —

La maison de **L'ANCRE** fait une grande spécialité de **Confections pour dames** et **fillettes,** tient toujours les modèles les plus nouveaux, ne livre que des bonnes qualités et vend le meilleur marché. 3758-3

— AVIS —

Messieurs STIERLIN & PERROCHET, droguistes, nforment le public et leur clientèle que dorénavant la 12888-22

DROGUERIE, rue du Premier Mars 4,

sera fermée le dimanche.

Fondeur pour or

On demande un fondeur habile, propre et très expérimenté pour tous les titres. Entrée de suite ou pour la fin du mois; rétribution de **180** à **220 fr.** par mois, suivant capacités. Certificats de premier ordre sont exigés. 747-2

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

MONTREUX

Eaux minérales alcalines.

Recommandées:

Affections des voies urinaires;
Affections catarrhales chroniques des voies digestives;
L'eau oxygénée dans les affections des reins.

Eau de table par excellence.

A la **Chaux-de-Fonds**, dans toutes les pharmacies. 5817-4

Un magasin de COIFFEUR

complétement monté est à louer de suite,

S'adresser à M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 11631-63

Agence d'affaires Paux & Matile

4, rue de l'Hôtel-de-Ville 4.

On demande à louer pour le 23 avril 1890 un beau local avec devanture pour y installer une BOUCHERIE moderne. 708-5

Pour prévenir et guérir les

engelures

employez le 12709-3

LINIMENT RUSSE

Flacon: **75 centimes.**

Pharmacie W. BECH

A louer pour Saint-Georges 1890

deux beaux APPARTEMENTS bien exposés au soleil, composés de trois pièces, cuisine et corridor fermé, au premier étage de maisons d'ordre situées à la rue du Parc. — S'adresser chez M. C.-J. Ottone, rue du Parc 71. 645-3

Hôtel et Pension «Bon Port»

à Territet-Montreux

à deux minutes de la gare de Territet et du Kursaal, dans la situation la plus abritée, avec de grands jardins. Cuisine exquise. Vins réels. Belles et confortables chambres avec vue magnifique. Bains et douches dans la maison. Prix modérés.

Maison spécialement recommandée aux convalescents et aux personnes de santé délicate.

227-2 **J. KUNZ, propr.**

Agence d'affaires Paux & Matile

4, rue de l'Hôtel-de-Ville 4.

On demande à acheter une MAISON d'habitation bien située, avec locaux au rez-de-chaussée à l'usage de magasin. 707-5

EMPRUNT

On demande à emprunter une somme de **23** à **25,000 francs,** au taux de 4 pour cent l'an, contre hypothèque en premier rang sur des immeubles assurés 45,000 francs.

Adresser les offres en l'Etude de M. Henri Grosclaude, agent de droit, au **Locle,** Grande Rue 158, et à **la Chaux-de-Fonds,** rue Jaquet-Droz 27. 569-3

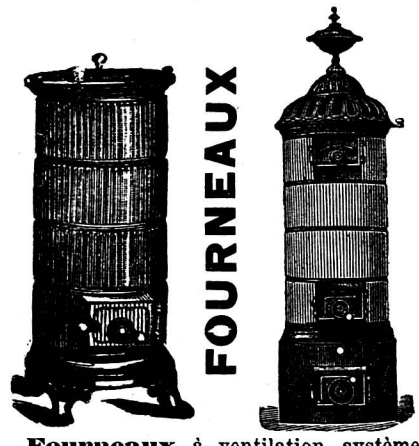

Fourneaux à ventilation système Oberburg. (Chauffage excellent, économie de combustible, maniement facile.)

Tuyaux de fourneaux.
Seaux à charbon. 10166-119

AU MAGASIN DE FERS

GUILLAUME NUSSLÉ

3, rue Léopold Robert 3.

Domaine. A louer pour le **23 avril** 1890 un domaine de la garde de 12 vaches, situé à Pouillerel.

S'adresser au notaire Charles Barbier, rue de la Paix 19. 748-2

A louer pour la St-Georges 1890:

dans une maison d'ordre, un bel **APPARTEMENT** bien exposé au soleil, situé au premier étage, se composant de 3 chambres, alcôve, cuisine et dépendances. Eau installée. Cour.

S'adresser à la boulangerie, rue de la Demoiselle 4 10935-27

Leçons de danse

et de TENUE

Le deuxième cours de M. **Emile GUYOT,** *s'ouvrira le 27 janvier, au* **Foyer du Casino.**

Cours pour Demoiselles et Messieurs

— Renseignements et inscriptions à son domicile —
32, rue du Parc 32. 400-3

— Prix du cours: **20 Francs.** —

Deperne et qui, dans l'alcôve, étendait ses maigres bras de crucifié sur un fond de velours noir.

« Dieu puissant, dit-elle, mon Dieu, aidez-moi !... Ah ! qu'ils sont fous ceux qui s'éloignent de vous... qu'ils sont misérables et faibles ceux qui ne peuvent s'appuyer sur vous ! Dieu bon, daignez m'entendre et m'inspirer... Si j'ai souffert, si j'ai mérité, si j'ai vécu pure, si toute une vie de devoirs peut vous être agréable, acceptez, ô Père, ces sacrifices et ces larmes pour lui... Pour lui qu'il faut sauver. Oui, oui, je vous offre mon bonheur, ma vie, en échange de son salut. »

Calmée par cette prière, Lucy se leva, tordit sur sa nuque ses cheveux blonds retenus par des épingles d'écaille, passa un peignoir de laine blanche et alla voir ses enfants. Tous trois, le visage rosé par la moite chaleur des petits lits, dormaient encore.

En rentrant chez elle pour achever sa toilette, Mme Deperne regarda la pendule.

Huit heures.

— Trop tôt pour qu'il descende, songea-t-elle. J'ai le temps.

Une altercation assez vive dans le couloir, derrière sa porte, attira son attention.

— Madame n'a pas encore sonné, disait la voix aigre d'Ursule. Madame dort peut-être.

— Elle se réveillera, repondit une autre voix qui fit tressaillir la jeune femme.

— Qui dois-je annoncer ? reprit Ursule d'un ton mécontent.

On lui jeta un nom, brièvement.

— Entrez ! dit tout haut Madame Deperne ne pouvant croire à la réalité de sa supposition.

La porte fut vivement poussée.

Marthe entra.

Lucy n'eut pas d'exclamation de surprise, mais son cœur se serra à lui faire mal.

— Tu ne m'attendais pas, je suppose ? dit Mme Meuris d'une voix moqueuse... J'aurais mieux fait de m'annoncer ; ta réception aurait été moins froide.

Revenue de son saisissement, Lucy répondit d'un accent affectueux :

— En effet, ma chère Marthe, j'étais loin de m'attendre...

— A ma bonne visite, n'est-ce pas ?

Et, se rapprochant de sa sœur, elle lui souffla :

— Renvoie ton monde. Il faut que nous soyions seules.

Lucy obéit passivement.

Sous son peignoir de laine blanche, un grand frisson secoua ses épaules.

— On voit que tu as la conscience tranquille, reprit Marthe en ricanant, dès que la porte se fut refermée sur Ursule. Quel accueil !... Bah ! peu importe ! En ennemie je viens, en ennemie je suis reçue.

Lucy regarda sa sœur.

Que voulait-elle dire ?

Cette entrée imprévue, cette attitude agressive, quand elle-même portait un si lourd fardeau d'inquiétudes, l'avaient bouleversée.

Il y eut un long silence.

Mme Deperne essayait de recouvrer son sang-froid, mais en dépit de sa volonté, une invincible émotion la faisait trembler.

— Ma chère Marthe, dit-elle enfin, excuse-moi... Ton arrivée si soudaine m'a impressionnée... J'ai craint un malheur, Michel ?... Henry ?...

— Merci ! Michel est toujours fou... Henry va bien... Tu es trop bonne...

— Alors, ajouta Mme Deperne avec un sourire, je suis enchantée de te recevoir.... Et si tu veux cesser de me parler par énigmes...

— Trèves de mensonges ! riposta Madame Meuris, incapable de se contraindre davantage.

Elle quitta son chapeau qu'elle jeta sur le lit.

— Ne joue pas avec mes angoisses, poursuivit-elle. Je suis plus forte, moi ! Rien à perdre, personne à ménager, et, de plus, je suis résolue à tout !...

Marthe fit un pas vers sa sœur et, la lèvre hautaine, les yeux noirs de haine, elle dit :

— Où est mon amant ?

Lucy la contempla d'un air stupide.

Puis devint pâle et murmura :

— Voyons, Marthe, qu'as-tu ? Tu divagues ! mon Dieu ! Quelle scène me fais-tu ?

(A suivre.)

7me Année - 1890 N° 30 - XIIe Volume

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON DE

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS — Xme ANNÉE

1 an, fr. 10. — 6 mois, fr. 5»50. — 3 mois, fr. 3

LES

Mirages du Bonheur

PAR

Marie de BESNERAY

TROISIÈME PARTIE

— Es-tu malade ? demanda M. Rochas, remarquant le visage altéré du jeune homme et son excessive pâleur.

— Un peu, oui. Une courbature générale... Une journée de repos suffira pour me remettre.

Il ajouta avec un effort visible pour paraître calme :

— Dites, je vous prie, à M. Volmar qu'il faudra qu'il me lise ses dernières poésies slaves... Je suis un admirateur passionné de ses amis du bord de la Néva.

Là dessus, avec une poignée de main, les deux hommes se séparèrent.

En rentrant, à midi, Etienne dit à sa femme :

— Daniel est arrivé ce matin.

— Ah ! et il ne vient pas déjeuner avec nous ?

— Il est souffrant et préfère rester à la fabrique.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

— Pourquoi ne se repose-t-il pas dans sa chambre ?

— Il n'a pas voulu... un caprice... Il viendra te voir tantôt.

— Etes-vous toujours enchanté de votre associé, Deperne ? demanda Mme Havenne présente à l'entretien ?

— Etonné, Etienne regarda sa belle-mère.

— Sans doute, Madame, répondit-il assez gêné. Pourquoi cette question ?

— Parce que ce jeune homme m'a laissé de mauvais souvenirs. Les exaltés n'ont jamais eu le don de me plaire...

— Quand donc serez-vous indulgente, chère Madame, reprit la douce voix chantante de Volmar ? J'ai causé, tantôt, plus d'une heure avec M. Daniel ; il est resté un peu inquiet, un peu agité, mais en réalité un causeur charmant et un homme de cœur.

— Nous verrons ! riposta Mme Havenne. En attendant, je réserve mon jugement.

Vers trois heures, on annonça Daniel dans le salon préféré de Lucy, où Mme Havenne et Volmar se trouvaient réunis.

Daniel entra, le sourire aux lèvres, angoissé jusqu'à la mort, et ne sachant encore quel parti prendre dans la situation désespérée où il était acculé.

Se voyant observé, il soutint la conversation avec une rare énergie, s'appliquant à paraître calme et dégagé de toute préoccupation trop vive. Il donna la réplique à Volmar, approuva sa philosophie de mansuétude et de pardon, s'occupa de Renée et de Fernande qui, adorables toutes deux, venaient le câliner en vieil ami.

Vis-à-vis de Mme Havenne, il fit montre d'une exquise politesse. Elle berçait son petit-fils, dont la longue robe brodée lui couvrait les genoux, et il trouva pour cette bienfaitrice

sévère de sa jeunesse, avec une effusion de reconnaissance, quelques-unes de ces paroles attendries que l'on n'oublie plus.

Mme Havenne fut touchée et conquise.

La sobriété recherchée de sa mise, — Marthe n'aurait pas reconnu le joueur décavé de la veille, — donnait ce jour-là à Daniel, qui avait conservé un aspect juvénil et une apparence délicate, une suprême distinction. Ses cheveux fauves, en boucles courtes, ombraient le cou. Sa barbe frisée, soyeuse, plus pâle que sa chevelure, rappelait les reflets d'or de la barbe de Sandrino.

Seule, Lucy surprit dans ces yeux pensifs, qu'elle connaissait bien, tantôt des flambées d'orgueil, tantôt l'expression morne du désespoir.

Elle s'aperçut qu'il jouait un rôle.

— Lequel ?

— Pourquoi ?

Une vague inquiétude s'empara de la jeune femme.

Ni sa mère ni Volmar ne quittaient le salon.

Impossible alors d'interroger Daniel.

Maintenant, chaque phrase, chaque geste du jeune homme fortifiaient ses craintes.

Après s'être montré aimable, avoir cité dix anecdotes amusantes, Daniel pâlissait, oubliait de répondre.

A mesure que le temps passe, que l'après-midi s'avance, le malaise de Didier grandit. Ses lèvres blanches frissonnent. Dans cette pièce chaude, tout son corps a des tressaillements brusques.

Un peu avant que le domestique ne vienne allumer les lampes, Etienne Deperne entra.

A sa vue, le trouble de Daniel augmente.

Deperne s'avança vers lui.

— Pardon de vous déranger en ce moment, dit-il d'un ton un peu sec. Je reçois par le courrier de ce soir avis d'une traite Isaac Lévy. Qu'est-ce que c'est ? Une somme de quarante mille francs est réclamée et ce nom nous est inconnu...

Lucy, aux premiers mots de son mari, avait eu le pressentiment d'un malheur.

Elle regarda Daniel et le vit blêmir.

— Vous êtes malade ! s'écria-t-elle avec sa sublime inspiration de femme aimante, pour ne pas lui laisser le temps de répondre.

D'un ton autoritaire, elle ajouta :

— Oui, vous êtes malade, c'est trop visible ! Allez vous reposer une heure avant le dîner... Il sera temps, demain, de parler d'affaires.

Muet, prêt à défaillir, le jeune homme lui envoya un regard d'infinie reconnaissance.

Au bout d'une minute il balbutia :

— Je me sens très souffrant, en effet... un peu de fièvre...

— Voulez-vous mon bras pour monter, demanda Etienne, les sourcils froncés.

— J'ai besoin de vous, mon ami, dit Lucy. Voici Fernande endormie sur mes genoux... prenez-la, je vous prie, et sonnez sa bonne.

Mme Deperne se tournant vers Volmar dit avec le même sang-froid.

— Mon cher Volmar, je vous confie notre malade. Aidez-le à monter et vous nous rapporterez de ses nouvelles...

A sept heures, lorsqu'on se mit à table, Daniel n'avait pas paru.

Emmanuel Rochas était venu rejoindre ses amis.

Un malaise régnait parmi les convives.

Très sombre, Daniel parlait à peine.

L'intervention de sa femme l'avait blessé. Grâce à elle, il garderait ses inquiétudes jusqu'au lendemain.

Lucy, nerveuse, sans rien savoir de précis, sentait qu'un danger, qu'un malheur menaçait Daniel. Dès le lendemain, elle était décidée à provoquer les confidences de Daniel.

A la fin, le dîner s'acheva.

Au salon, sur la prière du commandant, Mme Deperne dut se mettre au piano. Au hasard, elle prit une sérénade, un vieil air du pays dauphinois.

C'était simple et triste.

La voix mélodieuse de Lucy, amollie par une intime tristesse, s'éleva, étendue et pure.

Au premier étage, une fenêtre s'ouvrit.

Devant les collines, dont la masse confuse montait vers le ciel obscur, sans souci du froid glacial, Daniel, la tête dans ses deux mains, écouta.

Bientôt des larmes inondèrent son visage.

Il lui semblait que cette voix d'ange l'enlevait de la terre, l'emportait loin des vulgarités et des hontes... Avec quelle béatitude il

traversait des espaces immenses et noirs où seule montait, pareille à une fusée de vive lumière, la voix enchanteresse de l'aimée...

— Oh ! Lucy ! Lucy ! balbutia l'infortuné. Quel abîme nous sépare... Si tu m'avais tenu la main, toi, quelle différence !...

En ce moment, Mme Deperne reprend le refrain de sa romance. Après une plainte navrante, l'espérance luit sur la campagne frileuse, au-dessus des horizons verts, et le même mot, le mot béni, revient trois fois :

«Espère ! Espère ! Espère !...»

Dans cette phrase musicale, Lucy mit toute son âme, toute sa compatissante tendresse. Peut-être pensait-elle que, de sa chambre, Daniel entendrait.

«Espère ! Eespère ! Espère !»

En effet, comme si ce cri fût pour lui, Daniel répondit, se parlant à lui même :

— Je ne peux plus... il est trop tard !...

Une fois encore, avec cette pince à dissection dont il déchiquetait si bien jadis son propre cœur, Didier, longtemps, sans pitié, fouilla toute sa vie.

Il la vit telle qu'elle était : manquée, gâchée, salie... Avec de brillantes qualités et de bonnes intentions il s'était fourvoyé...

— Allons ! dit-il à mi-voix, à l'instant où la voix de Lucy s'éteignait dans un soupir, l'espérance a des ailes, soit ! mais on n'échappe pas à ce vautour qui s'appelle la destinée. J'ai mal vécu... Saurai-je mourir ?...

VII

Après une nuit agitée, Etienne Deperne se leva de grand matin.

— Je vais à la fabrique, dit-il à sa femme. Je veux être seul à vérifier les livres. Toi, dès que Didier descendra, retiens-le et tâche de savoir quel est cet Isaac Lévy.

Lucy, encore couchée, se souleva sur le coude.

— Mon cher Etienne, dit-elle d'une voix émue, je partage toutes tes craintes, que je devine... Fais-moi une promesse, veux-tu ? Quelle que soit la faute de Daniel, montre-toi généreux. Sois clément !

Deperne, debout, le front soucieux, ne répondit pas.

— Pour moi, Etienne, je t'en conjure, fais-le pour moi !

Lucy était adorablement belle ainsi, dans le demi-désordre de l'intimité.

Des larmes perlaient dans ses yeux.

Rougissante, la poitrine soulevée par une respiration inégale, elle tendait vers son mari ses bras nus.

Lui, gardait le même silence, la regardant d'un air étrange.

— Voyons ! sois bon, mon Etienne, dit-elle encore. Il est jeune... Il a été entraîné, peut-être... Pitié pour lui !

— Tu l'aimes donc, ce Daniel, répondit-il d'un ton dur ?

Et, comme honteux de cette parole, il se dirigea vers la porte.

Lucy était restée interdite.

Il lui fallut un instant pour comprendre que son mari pouvait être jaloux. Elle eût voulu lui expliquer ses sentiments, lui raconter même l'idylle d'autrefois, mais déjà Etienne était sorti.

La tête rejetée sur l'oreiller, Mme Deperne demeura pensive.

Une idée unique l'absorbait.

Comment sauver Daniel !

Par quel moyen éviter entre les deux hommes une explication qui pouvait aboutir à une rupture ?...

Lucy ne se souvenait plus d'avoir, jadis, au Hôme, souffert par Daniel. A peine se rappelait-elle que, tout récemment, il aimait une brune, une mondaine, une inconnue... que pendant des mois cette vision, d'une ironie cruelle, était venue la troubler à son foyer et jusqu'auprès des berceaux de ses enfants.

A cette heure décisive, elle n'était plus la femme dédaignée. Non, un amour plus haut, plus noble, plus pur, le sublime amour des mères, qui ont des pitiés pour toutes les fautes, l'envahissait tout entière.

Comment le sauver ?

Ne pouvant rien, ne trouvant rien, d'un geste d'ardente supplication, elle leva ses mains fines et chargées de bagues vers le grand Christ d'ivoire qui, depuis cent cinquante ans, avait vu naître et mourir tous les

Grande Salle de BEL-AIR

- Dimanche 26 Janvier -
dès 2 1/2 h. après midi,

SOIRÉE MUSICALE

et LITTÉRAIRE
organisée par
M. C. HENOTELLE
avec le bienveillant concours du
CHŒUR MIXTE CATHOLIQUE NATIONAL
en faveur du
DISPENSAIRE

Direction : **M. B. Junod**, prof.

Vu le but du Concert, les enfants payeront aussi.

ENTRÉE : **50** CENTIMES

On peut se procurer des cartes d'entrée-programmes chez Mme Perrenoud-Courvoisier, présidente du « Dispensaire », rue du Progrès 47, et chez MM. C. Hénotelle, rue de la Demoiselle 18, Mathias Baur, horticulteur, et Henri Wægeli, magasin de tabacs, ainsi qu'à l'entrée. 860-3

Volontär-Gesuch nach Deutschland

Suche einen jungen Mann aus besserem Hause, der deutschen Sprache mächtig, für Comptoir und Reise. Angenehme Stellung, eventl. Kost und Logis im Hause.

Offerten erbitte unter nachstehender Adresse :

Otto Hecht, Uhrenhandlung en gros, **Frankfurt a/M.**

Zur Zeit : **Fleur-de-Lis, Chaux-de-Fonds.** (M. a. 263/1 F.) 857-2

Café-restaurant Arsène Delémont.

AUX ÉPLATURES 861-3

Dimanche 26 Janvier 1890
dès 8 1/4 h. du soir,

Souper aux tripes

OCCASION FAVORABLE
Les trains s'arrêtent à la Bonne-Fontaine.

BEURRE CENTRIFUGE

en pain de 200 grammes, provenant de la **Fruiterie de Cerlier.**

Seul Dépôt au magasin d'Epicerie
Rue Fritz Courvoisier 4.
Se recommande,
859-12 **JEAN WEBER.**

Une demoiselle se recommande pour des **racommodages**; spécialement le reprisage du linge fin.
S'adresser chez Mlle C. DuBois, rue du Temple Allemand 13. 862-3

Une jeune fille de toute moralité, allemande, demande une place pour aider au ménage.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 853-3

Une demoiselle ayant fait un bon apprentissage de tailleuse et ayant été **demoiselle de magasin** cherche une place analogue. Certificats à disposition. 758-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Lingère. Une lingère demande des journées. 761-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une jeune fille de la Suisse allemande demande à se placer en service dans un ménage de la Chaux-de-Fonds. Bonnes références. — S'adresser rue du Puits 20, au 2me étage. 781-2

Un jeune garçon désire trouver une place pour apprendre une partie de l'horlogerie, de préférence les ressorts. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 38 784-2

Servante. On désire placer de suite une jeune fille de bonne conduite, propre et active. — S'adresser rue de la Promenade 13, au deuxième étage, à gauche. 656-1

Horloger. Un horloger, **décotteur-acheveur-remonteur**, demande une place de suite. — S'adresser au **Bureau du Travail.** 686-1

Graveurs. A l'atelier, rue de la Demoiselle 39, on demande quelques bons graveurs d'ornements. Entrée au plus vite. 852-3

Pendants. Un bon **tourneur** en pendants acier ovales trouverait de l'occupation suivie à l'atelier Ed. Racine et fils, à **Bienne**. Moralité et assiduité sont exigées. 844-3

Le magasin de **Fournitures d'horlogerie SANDOZ FILS**, successeur de Henri Sandoz, rue Neuve 2, à la Chaux-de-Fonds, cherche, **de suite,** une **DEMOISELLE** bien au courant de la fourniture pour s'occuper de la vente au détail. — S'adresser directement à M. Sandoz fils. 843 6

Aviveuse. On demande de suite une bonne aviveuse de boîtes métal ou à défaut une **assujettie.** A la même adresse, on demande une **jeune fille** pour aider au ménage. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 845-3

Apprenties. On demande une jeune fille active et intelligente pour apprendre une partie de l'horlogerie; rétribution après essai. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 854-3

Jeune homme. On demande au **Bazar Parisien** un jeune homme intelligent âgé de 16 ans; rétribution de suite. Inutile de se présenter sans de bonnes références. 855-3

Commissionnaire. On demande une jeune fille pour faire les commissions, si possible fréquentant une classe d'apprenties. — S'adresser rue Neuve 12, au 3me étage. 856-3

Guillocheur. On demande un bon guillocheur pour quelques heures par jour. — S'adresser rue du Progrès 11. 863-3

Polisseuse. On demande de suite une bonne polisseuse de boîtes or. Bon gage si la personne convient.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 864-3

Sertisseur. On demande un bon ouvrier sertisseur ou sertisseuse connaissant à fond la partie. Ouvrage suivi et bien payé.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 673-3

Un jeune homme ayant une bonne écriture et de conduite régulière, trouverait à se placer de suite. Il serait rétribué suivant ses aptitudes. — S'adresser au Secrétariat communal de La Chaux-de-Fonds. 744 2

Un bon horloger acheveur pourrait entrer de suite dans un comptoir de la localité.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 757-2

Emailleur. On demande un ouvrier émailleur sur fonds de boîtes, régulier au travail. 759-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Polisseuses de boîtes. — Deux polisseuses de boîtes trouveraient encore place dans un des meilleurs ateliers de la localité. — Ouvrage garanti. 763-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Guillocheur. Un bon guillocheur, régulier au travail et connaissant sa partie à fond, trouverait à se placer très avantageusement dans un atelier de la localité. Moralité exigée. — S'adresser par écrit, sous initiales **H. B. S.,** au bureau de l'IMPARTIAL. 764-2

Démonteurs. On demande de suite un ou deux bons démonteurs et **remonteurs** connaissant l'échappement ancre remontoir. 762-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Apprenti. On demande un apprenti **graveur** d'ornements.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL 770-2

Finisseuse. On demande de suite une bonne ouvrière finisseuse de boîtes or pour quelques heures par jour. 771-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Sertisseurs. On demande deux bons sertisseurs moyennes; ouvrage suivi et lucratif. — S'adresser à l'atelier de pierristes et sertisseurs de M. A. Veuve-Droz, rue du Stand, St-Imier. 779-2

Servante. On demande une jeune servante pour faire un petit ménage. Entrée immédiate. — S'adresser, entre midi et 1 heure, rue des Terreaux 18, au premier étage, à gauche. 780-2

Sertisseur. On demande de suite une ou un bon sertisseur de moyennes; à défaut l'on prendrait une assujettie. — S'adr. chez M. Alfred König, rue du Progrès 16. 785-2

Apprenti. Un jeune homme honnête trouverait à se placer de suite comme apprenti ou assujetti emboîteur, nourri et logé chez son patron. — S'adresser rue du Parc 50. 786-2

Emailleurs. On demande de suite deux bons émailleurs, chez Mme Lienhard, rue de la Gare 89, à Bienne. 782-2

Jeune fille. On demande une jeune fille pour s'aider au ménage.
S'adresser chez M. G. Schwærzel rue de la Promenade 23 A. 783-2

Acheveur. Un bon acheveur, au courant des petites pièces remontoirs cylindre, pourrait entrer de suite au comptoir A. Billon-Humbert, rue du Pont, no 11. 787-2

Graveurs. On demande plusieurs graveurs pour le mille-feuilles.
S'adresser rue de la Demoiselle 41, au troisième étage. 788-2

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille pour faire un ménage. — A la même adresse, on demande un **apprenti boulanger.** — S'adresser à la boulangerie Breit, Place Jaquet-Droz. 791-2

Gainiers. On demande des ouvriers gainiers et un **apprenti.**
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 462-2

Appartements. A louer, pour St-Georges 1890, deux appartements bien situés au soleil, un premier étage d'une belle grande chambre, alcôves, cuisine, corridor et dépendances; un pignon de deux pièces, alcôves, corridor, cuisine et dépendances. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 865-3

Chambre. Une jeune demoiselle de toute moralité offre de partager sa chambre avec une demoiselle de bonne conduite. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 38, au 1er étage, à droite. 858-3

Pignon. A louer pour le 23 avril 1890, un pignon situé Place d'Armes 20 A. — S'adresser en l'Etude de M. Charles Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 793-6

Logement. A louer pour le 23 avril 1890, un logement de trois chambres, situé rue des Terreaux 8. — S'adr. en l'Etude de M. Charles Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 794 6

Appartement. A louer pour le 23 avril 1890, un appartement de 3 chambres, situé rue de la Charrière 4. — S'adresser en l'Etude de M. Charles Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 795-6

Pignon. A louer de suite un pignon, situé rue des Terreaux 14. — S'adresser en l'Etude de M. Charles Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 796-6

Logement. A louer pour le 23 avril 1890, un logement de trois chambres, situé rue de la Ronde 22. — S'adresser en l'Etude de M. Charles Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 798-6

Local. A louer de suite un local pouvant servir pour un marchand de bois. En outre, à remettre pour St-Georges prochaine un **BIEN** de 4 à 5 vaches, situé à Pouillerel. — S'adresser à Madame veuve Julien Bourquin, rue du Stand 17. 799-7

Chambres A louer pour le 23 avril 1890, pour logement ou atelier, deux chambres situées rue du Progrès 17. — S'adresser en l'Etude de M. Ch. Barbier, notaire, r. de la Paix 19. 797-6

Appartement. A louer pour le 23 avril 1890 un appartement bien exposé, de 3 pièces, cuisine et dépendances avec eau. — S'adresser à M. Charles-Oscar DuBois, rue de la Charrière 2. 676-4

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, indépendante.
S'adresser rue Daniel JeanRichard 23, au troisième étage. 789-2

Chambre. On offre à louer, de suite ou pour le mois de février, une grande chambre non meublée. — S'adresser rue du Progrès 77, au deuxième étage. 790-2

Chambre. A louer de suite, à une ou deux personnes de moralité, une chambre meublée exposée au soleil.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 772-2

Chambre. A louer de suite, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors, une belle chambre meublée. — S'adresser rue du Progrès 75, au premier étage. 777 2

Logement. A louer de suite ou pour Saint-Georges un logement de 3 pièces, alcôve et corridor, situé rue de la Serre 77; eau installée. — S'adresser rue Léopold Robert 68, au premier étage, à gauche. 776-2

Chambre. A louer une chambre meublée. — S'adresser rue de la Charrière 5, au premier étage. 690-2

Chambre. A louer de suite une chambre meublée. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 36, au rez-de-chaussée, à droite, de midi à 1 heure. 722 2

Chambre. A louer de suite, à des personnes travaillant dehors, une chambre bien meublée avec chambre haute. — S'adr. rue du Grenier 41 E. 800 2

Chambre. A remettre pour la fin du mois une chambre meublée et indépendante. — S'adresser rue du Manège 22, au rez-de-chaussée. 801-2

Chambre. A remettre une chambre meublée, à un ou deux messieurs travaillant dehors. — S'adresser rue des Fleurs 14, au rez-de-chaussée. 805-2

Chambre. A louer une belle chambre et indépendante, à deux fenêtres. — S'adresser rue du Collège 22, au rez-de-chaussée, à gauche. 802-2

Chambre. Pour cas imprévu, à louer de suite une chambre meublée, à une dame de moralité. — S'adr. rue de la Charrière 3, au 2me étage. 803-2

Chambre. A remettre, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors, une chambre meublée et indépendante, exposée au soleil. — S'adr. rue du Puits 15, au magasin. 804-2

Appartement. A louer pour Saint-Georges 1890, rue Fritz Courvoisier 38, un appartement de trois pièces et dépendances. — S'adresser à M. Louis Mathey-Junod, rue Fritz Courvoisier 38 591-2

Magasins. A remettre, pour St-Georges 1890 ou plus tôt, si on le désire, deux magasins avec appartements; position centrale. 13549-11
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On offre à louer de suite un bon **tour à guillocher** circulaire, pr dans la localité. — S'adresser chez M Jean Kummer, rue de la Paix 39. 866-3

Un jeune ménage cherche pour le 23 avril 1890 un petit **logement** d'une ou deux chambres avec dépendances. — Adresser les offres par lettres affranchies, sous initiales **J. H. 122,** Poste restante centrale, la Chaux-de-Fonds. 778-2

Une petite famille tranquille demande à louer pr Saint-Georges un **logement** de 2 ou 3 pièces, situé au soleil levant. Paiement par mois. 768-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à louer de suite ou pour Saint-Georges prochaine, un **appartement** de 2 à 3 pièces, situé si possible dans la première zone. — S'adresser chez M. Sommer, rue Léopold Robert 17 a, au rez-de-chaussée. 769-2

On demande à acheter de rencontre, un **outillage de pierriste,** en bon état. — S'adresser rue du Progrès 5, au deuxième étage, à droite. 867-3

On demande à acheter ou à louer pour la fin du mois de Janvier un bon **tour** circulaire et une bonne ligne droite avec tous les accessoires. — A la même adresse on demande un bon **graveur** d'ornements pr genre anglais et un bon **guillocheur.**
S'adresser à M. Albert Chavanne, graveur, à Porrentruy. 829-3

On demande à acheter 6 **chaises** rembourrées en très bon état. 723-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Potager. A vendre un bon potager no 12 avec ses accessoires, une belle commode en noyer, une grande pendule et un fourneau irlandais. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 828-3

A vendre une montre 19 lig. or 18 kar., remontoir, genre français, ancre spiral Breguet, chatons partout. — S'adresser rue de la Demoiselle 36, au rez-de-chaussée, à droite. 766-2

A vendre une machine à coudre très peu usagée et à un prix très modique. — S'adresser rue de l'Envers 14, au rez-de-chaussée, à droite. 767-2

A vendre à bas prix, une **machine à régler** en bon état, avec tous les autres outils nécessaires. 651-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Perdu samedi soir, depuis la rue Jaquet-Droz à la gare des Hauts-Geneveys, trois cartons de **mouvements** 18 lig., cylindre. — Prière à la personne qui les aurait trouvés de les remettre, contre récompense, rue Jaquet-Droz 31, au troisième étage. 736 2

THEATRE de La Chaux-de-Fonds

Direction de M. L. D'HENNEZEL

Bureaux : 7 3/4 h. Rideau : 8 1/4 h.

Jeudi 23 Janvier 1890

Représentation extraordinaire donnée au bénéfice de Mme **MASSIA, duègne, mère noble,** avec le précieux concours de **l'Orchestre l'Espérance,** sous la direction de M. Seb. Mayr, et de MM. **Ch. Jacot** (basse), **Cusin** (baryton) et **Frandelle** (accompagnateur).

Le plus grand succès du théâtre moderne !

DIVORÇONS

Pièce en 3 actes, de MM. Victorien Sardou et Najac.

— INTERMÈDES —

Nabuchodonozor, ouverture (Espérance). . . . . Verdi.
Richard, air (Ch. Jacot) . Bordèse
Le Cœur et la Main, duo (Mme Perriol-Dufaure et M. Derval) Lecocq
Les Enfants, (M. Cusin) . Massenet
Les Filles de Vienne, valse (Espérance) . . . . . Zieher

Les deux timides

Comédie en 1 acte du Théâtre du Gymnase, par MM. Marc Michel et Labiche.

Ordre du spectacle : **Les deux timides. Divorçons.**

La salle sera chauffée.

☛ *Pour plus de détails, voir les affiches et programmes.* 752-1

Brasserie HAUERT

12, RUE DE LA SERRE 12. 812-5

Jeudi 23 janvier et jours suivants,
à 8 h. du soir,

CONCERT

Débuts de la troupe

Martel

Mme **Blanche Martel,** comique tyrolienne, des Ambassadeurs de Paris.
Mme **Camison,** chanteuse légère, du Palais de Cristal de Marseille.
Mlle **Rose Camison,** comique de genre.
M. **Camison,** baryton d'opéra.
M. **Ceruti,** violon solo.

Horlogerie

Un horloger bien au courant de l'établissage demande des montres à finir ; on préférerait les pièces à clefs.

S'adresser à M. François Willemin, chef d'atelier, **aux Breuleux.** 846-2

Contremaître mécanicien

Dans un atelier de mécanicien de la Chaux-de-Fonds un bon contremaître trouverait emploi. Salaire suivant les aptitudes.

S'adresser, sous initiales **E. B.**, au bureau de l'IMPARTIAL. 847-3

DEMANDE D'EMPLOI

Un homme marié, rompu aux affaires, ayant l'habitude des voyages, demande un emploi dans un bureau ou comme voyageur dans une bonne maison de la suisse française. — S'adresser sous **A. H., Case 2796, Lausanne.** (O. 120 L.) 848-3

POUR BOULANGERS

A louer, à des conditions trés avantageuses, à proximité de la gare et à côté de la grande route cantonale, plusieurs parties de chantier pour entreposer du bois. — On camionnera le bois séché à domicile.

S'adresser **case postale 1245,** la Chaux-de-Fonds. 849-3

A vendre ou à louer une jolie petite **maison de campagne,** située au Crêt-du-Locle.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 773-2

LE REMORDS D'UN ANGE

MAGNIFIQUE ROMAN

par 741-1

ADOLPHE D'ENNERY

Toutes les illustrations inédites. — 10 c. la livraison illustrée.

Les première et deuxième livraisons sont données GRATUITEMENT partout. Aujourd'hui, troisième livraison 10 cent.

Les Titres, Faux-Titres et Couvertures pour conserver cet ouvrage hors ligne seront donnés gratuitement. — **Jules ROUFF & Cie, Paris.** Dans tous ses dépôts en Suisse et à l'**Agence des journaux,** boul. du Théâtre 7, **Genève.**

TOURNÉES ARTISTIQUES & PARISIENNES
Direction ALBERT CHARTIER.

THÉATRE de la Chaux-de-Fonds

Vendredi 24 Janvier 1890

Bureaux : 7 h. Rideau : 7 3/4 h.

LES

SURPRISES du DIVORCE

Vaudeville en 3 actes, de MM. Alexandre Bisson et Antony Mars, du Théâtre du Vaudeville.

L'Abbé Constantin

Comédie en trois actes du Théâtre du Gymnase, tirée du roman de M. Ludovic Halévy.

Ordre du spectacle : **L'Abbé Constantin. Les Surprises du divorce.**

☛ Pour plus de détails, voir affiches et programmes. 850-2

CERCLE MONTAGNARD

Samedi 25 Janvier 1889
à 8 1/4 heures du soir,

SOIRÉE FAMILIÈRE

CONCERT

BANQUET *à minuit.*

Tous les membres du Cercle et leurs familles sont cordialement invités à y assister.

697-3 *La Commission des jeux.*

Ph. RUSSBACH, cordonnier

5, rue du Parc 5,

se recommande à l'honorable public pour la **chaussure sur mesure.** Il se charge aussi de toutes les **réparations** concernant la chaussure. Prix réduits. 464-5

Tailleur. Un très bon tailleur, nouvellement établi à la Chaux-de-Fonds, se recommande pour de l'ouvrage en journée ou à la maison ; il ira aussi dans les environs. **Réparations et dégraissage.** Travail soigné ; prix modiques. — S'adr. **place d'Armes 4,** au 1er étage. 851-3

L'emplâtre contre
la goutte, les rhumatismes
et
la sciatique,

recommandé par les médecins, guérit promptement et sûrement la **sciatique,** les **maux de reins,** ainsi que toutes les **affections rhumatismales** et **goutteuses.**

Carton frc. 1.25.

Expédition en **gros** par :
Paul Hartmann, pharmacien, **Steckborn.**

En vente à la **Chaux-de-Fonds** dans toutes les pharmacies ; au **Locle,** dans les pharmacies H. CASELMANN, J. BURMANN, A. THEIS. 13152-16

A louer

pour St-Georges prochaine un **appartement** de deux pièces et dépendances, situé rue Fritz Courvoisier 24 A. Prix 365 fr., eau comprise. — S'adresser au bureau du notaire A. Quartier, rue Fritz Courvoisier 9. 663-1

Cercle du Sapin

Dimanche 26 Janvier 1890
dès 8 1/2 heures, 774-3

SOIRÉE FAMILIÈRE

Les membres du Cercle et leurs familles sont invités à assister à cette réunion.

A VENDRE

des **MOUVEMENTS** remontoirs de 16 à 20 lignes, ancre sav., plantés, nickel et laiton ; plus des pièces à clef 15 et 16 lig., ancre et cylindre. Tous ces mouvements sont repassés en blanc. Prix avantageux. — S'adresser à M. Hippolyte Perrenoud, au **Locle.** 593-3

AUX FABRICANTS

Un remonteur demande à remonter de 6 à 8 cartons de remontoirs 13 à 20 lignes, genre bon courant. — Certificats de capacité et moralité à disposition.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 527-1

GRAVEUR DE LETTRES

en tous genres
et Polissages de Cuvettes or et argent

Jules GRUET

à Renan, 528-1

se recommande à MM. les établisseurs.

Magasin à remettre

A remettre de suite un excellent magasin de **Librairie, Papeterie et Tabacs,** dans des conditions très avantageuses.

S'adresser à M. **H. Dubuc,** à Clarens-Montreux. 529-1

Sertissages. On donnerait des sertissages et des tournages à faire à domicile. — S'adresser rue du Parc 33, au deuxième étage, à gauche. 679-1

Appartement

A louer pour St-Georges 1890 un appartement de trois pièces, situé rue Fritz Courvoisier 43. Prix 400 fr. — S'adresser au bureau du notaire A. Quartier, rue Fritz Courvoisier 9. 664-1

MAGASIN à REMETTRE

A louer pour Saint-Georges 1890, dans une des situations les plus centrales, un joli magasin. S'adresser à M. B. Bloch Wixler, rue du Marché 2. 11178-38

En cours de publication :

DICTIONNAIRE FRANÇAIS ILLUSTRÉ des Mots et des Choses

par MM. LARIVE et FLEURY.

Orné de 3000 gravures et de 130 cartes tirées en deux teintes.

On peut souscrire au prix à forfait de **90 francs** pour la Suisse, — **65 francs** pour les membres de l'enseignement, — (quel que soit le nombre de livraisons), payables par traites mensuelles de **10 fr.** — Diminution de 2 fr. 50 pour paiement au comptant. — Envoi de spécimens et bulletins sur demande. 8084-249

Librairie G. CHAMEROT, rue des Saints-Pères 19, PARIS.

TAILLEUSE. Une bonne tailleuse se recommande aux dames pour tout ce qui concerne sa profession, soit à la maison ou en journées. — S'adresser rue de la Ronde 22. 817-3

Démonteur. Un démonteur et remonteur, connaissant à fond l'échappement ancre et cylindre et la terminaison de la montre, pourrait entrer en St-Georges prochaine dans un comptoir de la localité. — S'adresser, sous initiales **C. F.** Poste restante. 666-1

Apprentie. On demande de suite une jeune fille honnête comme apprentie **polisseuse** de boîtes or. — S'adresser à la boulangerie G. Breit, place Jaquet Droz. 655-1

Modiste. On demande, pour une localité du Vignoble, une bonne ouvrière modiste expérimentée dans tous les ouvrages de la mode. On donnerait la préférence à une personne pas trop jeune et d'un extérieur agréable. L'engagement serait à l'année et l'entrée immédiate. Inutile de se présenter sans preuves de moralité. 760-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteurs. Quelques bons remonteurs pour petites et grandes pièces cylindre trouveraient à se placer de suite. 672-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commissionnaire. On demande un bon commissionnaire fréquentant l'Ecole des apprentis.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 674-1

Repasseurs. On demande deux ouvriers repasseurs. Entrée de suite. — S'adresser à M. Louis Allenbach, rue du Stand, à **Bienne.** 675-1

Repasseur. On demande de suite un bon repasseur auquel on apprendrait à démonter et remonter ; pièces soignées. — S'adresser à M. Flajoulot, rue des Fleurs 7. 680-1

Apprentie. On demande de suite une apprentie **polisseuse** de boîtes or ; rétribution immédiate. — S'adresser rue Neuve 10, au pignon. 682-1

Logements. A louer pour St-Georges 1890 deux logements de 2 pièces, cuisine et dépendances, situés au **Bas-Monsieur.**

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 658-1

Local. A louer pour le 23 avril prochain le local d'une petite maison, situé rue Léopold Robert 23 A. 660-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logement. A louer un petit logement de 2 chambres, cuisine, exposé au soleil. — S'adresser rue du Progrès 1, au rez-de-chaussée. 683-1

Appartement. A remettre pour Saint-Georges, à des dames seules, ou à un petit ménage tranquille, un appartement de deux pièces, avec corridor, cuisine et grandes dépendances. — S'adr. rue du Progrès 11, au premier étage, à gauche. 670-1

Chambre. A louer de suite une chambre meublée ou non. — S'adr. rue du Collège 10, au rez-de-chaussée, à gauche. 659-1

Chambre. A louer une jolie chambre non meublée à proximité de la gare. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 662-1

Chambre. A louer une chambre meublée et exposée au soleil, située vis-à-vis de la Gare, au premier étage, à gauche. 684-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A louer une chambre non meublée, de préférence à une bonne polisseuse ou une finisseuse.— S'adresser à la rue de l'Industrie 25, au premier étage. 685-1

Des personnes solvables demandent à louer de suite un **appartement** de 3 pièces, situé au rez-de-chaussée. 677-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement. On demande à louer pr St-Georges 1890, un appartement de cinq pièces au plainpied ou 1er étage, si possible situé au centre du village.

Adresser les offres aux initiales G. B. 20, au bureau de l'IMPARTIAL. 416-1

A vendre une banque, un coffre, une paire de canaris avec leur cage, un canapé usagé, plus 100 bouteilles vides. — S'adresser rue de la Paix 45, au sous-sol. 668-1

Perdu. On prie la personne qui a trouvé vendredi, de 1 à 2 heures après midi, un **bracelet** argent avec marguerites, depuis la boulangerie du Grenier à la grande Poste, de le rapporter, contre récompense, rue du Grenier 6, au troisième étage. 669-1